

Séance du 26 juin 2012

L'an deux mil douze le vingt six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean- Henri PALLANCHE pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- 1- Travaux Place Mairie
- 2- Décisions Investissement
- 3- Assainissement collectif
- 4- Assurance / Protection juridique
- 5- Embauches temporaires
- 6- DIA
- 7- Garderie et cantine
- 8- Questions diverses

Présents : Denis FOURNIER, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Laurent FERRERI, Annie GUITTARD, Laurence LANDILLON, Isabelle PAULON, Emma RAGO, Marc VANDAME,

Absent représenté :

- Laurent VIALETTE donne pouvoir à Maurice ROBERT
- Colette CHALAPHY donne pouvoir à Isabelle PAULON
- Nicolas GAILLOT donne pouvoir à Laurence LANDILLON

Absents non représentés : Laurent PEROCHON

Date de la convocation : 20/06/2012

Après l'approbation de la dernière séance et de la modification de l'ordre du jour par M. le Maire, Laurent FERRERI est nommé secrétaire de séance et l'ordre du jour est abordé :

1. Travaux place de la Mairie :

Les travaux sur le parvis de la mairie seront terminés en fin de semaine.

Des places de stationnement seront matérialisées par les pavés.

La circulation sera rétablie début juillet en sens unique sera instauré sur la RD 791 dans le sens de l'intersection de la rue de l'Arbre Blanc et de la côte des Chartres jusqu'au droit de la rue du Commerce. Le stationnement sera interdit en dehors des emplacements délimités place de la Mairie, place de l'Eglise, rue du Commerce, place de la Bareyre. Les places de stationnement seront matérialisées par le service technique communal.

2. Décisions d'investissement :

➤ Marché CTPP / Travaux Voiries Communales Programme 2012

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offre en date du 25/06/2012 relative à la consultation concernant les travaux d'aménagement des voiries communales suivantes :

- Rue de l'Eglise
- Venelle des Forts
- Rue de la Cheires
- Rue des Barquets

La maîtrise d'œuvre de ces dossiers étant confiée aux services de la DDT.

La commission d'appel d'offre a retenu la proposition de l'entreprise CTPP SA sise à Pardines 63503 ISSOIRE pour un montant de : 66 449 € H.T. soit 79 473,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le choix de la commission d'appel d'offre et décide de confier le marché de travaux d'aménagement des voiries communales ci-dessus énoncées à l'entreprise CTPP SA pour un montant total de : 66 449,00 € H.T. soit 79 473,00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif Commune 2012 section investissement opération 206 - article 2313.

➤ **Marché COUDERT / Travaux Aménagement Chemin de Ceyran Route du Puy**

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offre en date du 20/06/2012 relative à la consultation concernant les travaux d'aménagement du Chemin de Ceyran et de la Route du Puy.

La commission d'appel d'offre a retenu la proposition de l'entreprise COUDERT SAS sise à Vernines 63210 pour un montant de : 82 980,00 € H.T. soit 99 244,08 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le choix de la commission d'appel d'offre et décide de confier le marché de travaux d'aménagement du Chemin de Ceyran et de la Route du Puy à l'entreprise COUDERT SAS pour un montant total de : 82 980,00 € H.T. soit 99 244,08 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif Commune 2012 section investissement opération 206 - article 2313.

➤ **Marché RENON / Aménagement Place Maismac**

Monsieur le Maire dresse le compte rendu de la commission d'appel d'offre en date du 20/06/2012 relative à la consultation concernant les travaux d'aménagement de la Place Maismac.

La commission d'appel d'offre a retenu la proposition de la SAS RENON sise à Châteaugay (63), pour un montant de : 36 525,64 € H.T. soit 43 684,67 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- valide le choix de la commission d'appel d'offre et décide de confier le marché de travaux d'aménagement de la Place Maismac à l'entreprise RENON pour un montant total de : 36 525,64 € H.T. soit 43 684,67 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif Commune 2012 section investissement opération 182 - article 2313.

➤ **Décision modificative n° 1 Budget Commune 2012 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2012 pour règlement de factures sur le programme d'investissement « Voirie rue du Commerce et rue du Théron ».

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Crédits à ouvrir**
 - Chapitre : 23
 - Compte : 2313 / opération 196 « Voirie rue du Commerce et rue du Théron » : +8 067,00 €
- **Crédits à réduire**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2111/ opération 130 « Verger » : - 6 117,00 €
 - Chapitre : 23
 - Compte : 2313/ opération 169 « Rue du Commerce EP » : - 1 950,00 €

➤ **Décision modificative n° 2 Budget Commune 2012 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2012 pour règlement de factures sur le programme d'investissement « Matériel de bureau et matériel informatique ».

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Crédits à ouvrir**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2183 / opération 201 « Mairie matériel » : +2,88 €
- **Crédits à réduire**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2183/ opération 187 « Ecole Numérique » : -2,88 €

➤ **COUDERT / Travaux supplémentaires Place mairie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Donne son accord pour la réalisation de travaux supplémentaires à l'aménagement de la place de la Mairie, conformément au devis de l'entreprise COUDERT en date du 12 juin 2012, relatif à l'installation d'un avaloir pour un montant total de : 3 974,31 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant à ce devis.

Ces travaux sont inscrits au Budget Primitif Commune 2012 section investissement opération 162 - article 2313.

➤ **Acquisition Copieur Ecole / TOSHIBA**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que suite à la consultation concernant l'acquisition d'un photocopieur, 2 offres ont été transmises en mairie :

- DESK SUD
- TOSHIBA region Centre Est

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve l'acquisition de ce nouveau matériel et retient la proposition de la Société TOSHIBA Région Centre Est sise 124 avenue de Cournon à Aubière pour le modèle TOSHIBA e-STUDIO 2040 c pour un montant de 3 999,00 € H.T. soit 4 782.80 TTC.

Un contrat de maintenance est établi à raison de 0,006 € H.T. la copie « noir et blanc » et 0,060 € H.T. la copie « couleur ». L'offre comprend également la mise en configuration connexion et la formation des utilisateurs.

Les crédits nécessaires pour cette acquisition sont inscrits au Budget Primitif Commune 2012, Section Investissement - opération 200, article 2183.

➤ **Décision modificative n° 3 Budget Commune 2012 / Virements de crédits**

Un virement de crédit sera nécessaire sur le Budget Commune de l'exercice 2012 pour règlement de la facture du copieur sur le programme d'investissement « Copieur Ecole ».

Le conseil municipal décide de procéder au virement de crédit suivant sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Crédits à ouvrir**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2183 / opération 200 « Copieur Ecole » : + 1 800 €
- **Crédits à réduire**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2111/ opération 130 « Acquisition terrains » : - 1 800 €

➤ **Acquisition matériel Equipement Numérique Ecole / SARL POBEDU**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 10/01/2012 sollicitant l'inscription du projet d'équipement numérique pour l'école communale dans le cadre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2012. Cette aide ayant été allouée à hauteur de 80% du montant H.T. de l'équipement plafonné à 9 000,00 €, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour l'acquisition dudit matériel.

Deux devis ont été reçus en mairie, le moins disant a été établi par la SARL PobRun sis 9 rue de la Borie Darles à Brioude pour un montant de 10 686,58 € H.T. soit 12 781,15 € T.T.C. comprenant la livraison et l'installation du matériel ainsi que 3 heures de formation pour les enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne son accord pour l'acquisition d'équipement numérique pour l'école communale,
- retient la proposition PobEducation de la SARL PobRun pour un montant de 12 781,15 € T.T.C.

Le financement de cet équipement s'établi comme suit :

- Montant total équipement numérique : 10 686,58 € H.T.
- Subvention DETR 2012 : 8 549,26 €
- Financement de la commune : 2 137,32 € TTC

Cette dépense est inscrite au budget primitif Commune 2012 section d'investissement - opération 187.

➤ **Acquisition terrains famille CHAPUT**

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (par 10 voix pour et 4 abstentions) décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrées :
 - Section E n° 142 pour une superficie de 361 m²
 - Section E n° 379 pour une superficie de 5 945 m²
 - Section E n° 380 pour une superficie de 207 m²
 - Section ZD n°156 pour une superficie de 520 m²
 en nature de lande situées sur le puy de Saint-Sandoux appartenant à l'indivision CHAPUT, pour un montant total de 700,00 €, conformément à l'estimation du Service des Domaines.
- Autorise Monsieur le Maire à confier la négociation de la vente à Maître GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de ladite parcelle.

3. Assainissement collectif :

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout institué par l'article L.1331-7 du Code de la Santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Une étude est lancée auprès des élus pour élaboration de cette nouvelle participation qui sera fixée pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes à raccorder, à l'exception de celles disposant d'une installation d'assainissement individuelle conforme aux normes. Ce dossier fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

➤ **Contrôle raccordement assainissement collectif**

Monsieur le Maire propose au conseil de lancer une analyse sur la possibilité de facturer aux administrés le service de contrôle de raccordement au réseau l'assainissement collectif effectué par le service technique communal à la demande d'un notaire dans le cadre des renseignements à fournir pour une vente d'immeuble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne un accord de principe à cette proposition. Cette prestation pourrait être perçue sous forme d'un Le forfait d'environ 70,00 €. Une étude sera lancée dans le cadre de l'élaboration d'un règlement de service communal.

4. Assurance AXA Contrat Protection Juridique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne son accord pour la souscription d'un nouveau contrat d'assurance avec garanties de protection juridique de la commune, incluant la formule de protection des agents, auprès de la Compagnie AXA, à effet rétroactif à compter du 25/04/2012. La cotisation totale annuelle s'élève à 850,01 €.

Etant entendu que :

- la cotisation perçue à la souscription du contrat est de 794,10 € TTC dont il a été donné quittance pour la période du 25/04/2012 au 01/04/2013 ;
- Le contrat est conclu jusqu'à la prochaine échéance principale fixée au 01/04, puis se reconduira tacitement d'année en année ;
- La cotisation sera réglée annuellement.

- mandate M. le Maire pour signer ce nouveau contrat d'assurance.
Cette dépense sera imputée à l'article 616 « Primes d'assurance » du Budget Commune.

5. Embauches temporaires

➤ Embauche temporaire adjoint d'animation école

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'avère nécessaire de renouveler le contrat d'embauche temporaire de Mademoiselle Anne Sophie BEDHET en tant qu'adjoint d'animation pour l'assistance en classes maternelles et la surveillance des enfants pendant le temps du repas à la cantine scolaire. Son contrat actuel se termine au 31/08/2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés donne son accord pour :

- La prolongation du contrat de travail de Mademoiselle Anne Sophie BEDHET, en qualité d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à l'école publique, à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 01/09/2012 jusqu'au 31/12/2012.
- Autorise Monsieur le Maire à établir un contrat de travail à durée déterminée établissant les diverses modalités de l'embauche temporaire de l'agent.

➤ Embauche temporaire agent technique emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent technique pendant la période estivale pour assister l'agent titulaire pour les différents travaux d'entretien de voirie et de bâtiments communaux, ainsi que pour assurer le remplacement de ce dernier pendant ses congés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne son accord pour le recrutement d'un agent en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 11/07/2012 jusqu'au 31/08/2012 en fonction des besoins.
- mandate Monsieur le Maire pour établir un arrêté portant nomination temporaire de l'agent.

6. Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Des demandes de déclaration d'intention d'aliéner concernant des immeubles et un jardin en centre bourg sont étudiées par le conseil municipal qui décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

7. Tarif ticket repas cantine scolaire année 2012-2013

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'augmentation du prix du repas de cantine scolaire par le prestataire : le Foyer-Atelier de Ceyran à compter du 1^{er} septembre 2012, soit 3.90 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du ticket repas de 0.05 € soit 3.95 €.

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (9 voix pour et 5 abstentions) donne son accord pour une augmentation de 0,05 € pour l'année scolaire 2012-2013, soit 3,95 € le ticket repas.

8. Tarifs garderie périscolaire année 2012-2013

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir les tarifs de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (9 voix pour et 5 abstentions), donne son accord pour l'augmentation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2012 comme suit :

- Le tarif horaire passera de : 2,10 € à 2,15 €
- Le forfait mensuel pour 1 enfant passera de : 31,00 € à 31,90 €
- Le forfait mensuel pour 2 enfants passera de : 52,00 € à 53,50 €
- Le forfait mensuel pour 3 enfants passera de : 67,60 € à 69,60 €

9. Animations :

➤ Tarifs repas du 14 juillet 2012 :

M. le Maire rappelle au conseil que la municipalité organise un repas champêtre le 14 juillet prochain, une régie temporaire sera créée et il convient de délibérer sur les tarifs des repas. Les recettes (chèques ou espèces) seront encaissées selon le mode de recouvrement suivant : Journal à souche P1 RZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés fixe les tarifs du repas du 14 juillet 2012 comme suit :

- Repas adulte : 13,00 € (vin compris)
- Repas enfant : 7,50 € (de 5 à 12 ans)

➤ Droits de place forains

M. le Maire rappelle au conseil que le Comité des Fêtes organise la fête patronale les 5, 6 et 7 juillet prochain.

Suite à l'arrêté municipal n° 30 120703 autorisant l'occupation temporaire du domaine public place Maismac pour installations d'activités foraines, Il convient de délibérer sur le tarif du droit de place, correspondant aux activités ludiques en fonction de la surface occupée, dont sera redevable le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés fixe le tarif du droit de place pour les activités foraines à 0,30 € le m² par jour d'occupation pour l'année 2012.

Un titre de recettes sera émis envers le Comité des Fêtes de Saint-Sandoux cette recette sera imputée à l'article 70323 du Budget Commune 2012.

➤ Organisation de la journée de l'Eau du 15 septembre

M. le Maire rappelle au conseil que l'inauguration des ouvrages : station d'épuration, aménagement des places de la mairie et de la Fontaine de la rue du Commerce et mise en eau des fontaines aura lieu le samedi 15 septembre prochain. L'inauguration officielle est prévue à partir de 10h00 et des animations autour du thème de l'eau sont programmées toute la journée sur le site de la station d'épuration, au château d'eau, dans le village et dans les salles communales. De nombreuses associations communales participeront également impliquées à l'organisation de cette journée festive.

10. Questions diverses :

✓ Intervention de Laurence LANDILLON / Conseil municipal des enfants

Le dernier conseil des enfants pour l'exercice 2011-2012 a eu lieu ce soir. Ce fut l'occasion de faire un bilan sur les projets :

- Deux distributeurs de sacs pour les déjections canines ont été installés dans le village place de la Sylvanière et rue de l'Arbre Blanc. Les enfants espèrent sensibiliser les propriétaires de chiens pour contribuer à la propreté du village.
- Un collecteur de bouchons en plastique sera mis en place vers la médiathèque dès la fin des travaux

Un article sera inséré dans le Sandolien.

✓ Intervention de Marc VANDAME : Compte rendu de la dernière séance de la commission de Développement Durable de la Communauté de Communes les Cheires :

Dans l'objectif général de créer et entretenir une identité communautaire pour les habitants des Cheires, une étude a été menée par l'office du tourisme avec un stagiaire.

Il en ressort qu'un travail de sensibilisation est à faire auprès des écoliers de la communauté, qu'il faut développer leur écocitoyenneté et en faire les vecteurs et "ambassadeurs" du territoire. Comme projet pilote, trois interventions pédagogiques sont prévues sous la forme de sorties de découvertes des sites

remarquables de la communauté de communes. Cette opération a déjà été menée avec succès par la commune de Volvic. Trois écoles seront sélectionnées, le coût serait de 215,00 € par journée d'intervention.

✓ **Intervention d'Isabelle PAULON**

Un problème de couverture de téléphone portable avec l'opérateur SFR est signalé. Il est demandé de contacter l'opérateur SFR afin de voir si une augmentation de la puissance de l'antenne situé sur le bas du village serait possible. M. le Maire adressera un courrier à l'opérateur.

Séance levée à 22h35.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux